

Roissy-en-Brie,
le 22 janvier 2021

Richard CARTIGNY
Proviseur Adjoint

Tél : 01 60 34 20 20
Mél : ce.0771763Y@ac-creteil.fr

4, avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
www.lyceecharleslechauve.eu

Le Proviseur Adjoint

À

Mesdames, Messieurs les représentants légaux des
élèves du Lycée Charles le Chauve

Objet : Aménagements du Baccalauréat (session 2021) en contexte Covid.

Madame, Monsieur,

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a acté plusieurs modifications pour la session 2021 du Baccalauréat. Celles-ci visent à donner une plus grande visibilité et à assurer une meilleure équité entre les candidats dans le contexte incertain de crise sanitaire que nous traversons.

Les enseignements de spécialités seront évalués en contrôle continu

Les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale.

La procédure Parcoursup prendra en compte les moyennes et les appréciations qui sont portées dans les bulletins des deux premiers trimestres.

Maintien des épreuves terminales du mois de juin en terminale

Les épreuves du Grand oral se dérouleront du 21 juin au 02 juillet.

L'épreuve de Philosophie aura lieu le 17 juin et sera aménagée pour que soient prises en compte les conditions particulières d'apprentissage des élèves depuis la rentrée. Ainsi, elle comportera 4 sujets :

- un sujet de commentaire de texte.
- 3 sujets de dissertation (au lieu de 2 initialement prévus). Ces sujets porteront sur des notions distinctes afin de couvrir le plus largement possible le programme de la classe de terminale.

Maintien des épreuves anticipées de français en première

Les élèves de première passeront les épreuves anticipées de français :

- le 17 juin pour les écrits. L'épreuve écrite demeure inchangée.
- du 21 juin au 02 juillet pour les oraux. L'épreuve anticipée orale de français connaît des aménagements dans le nombre de textes que les élèves devront présenter :
 - ✓ 14 textes minimum dans la voie générale : au moins trois extraits des œuvres intégrales au programme par objet d'étude.
 - ✓ 7 textes minimum dans la voie technologique : au moins deux textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude "Littérature d'idées", auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur Adjoint

Richard CARTIGNY

